

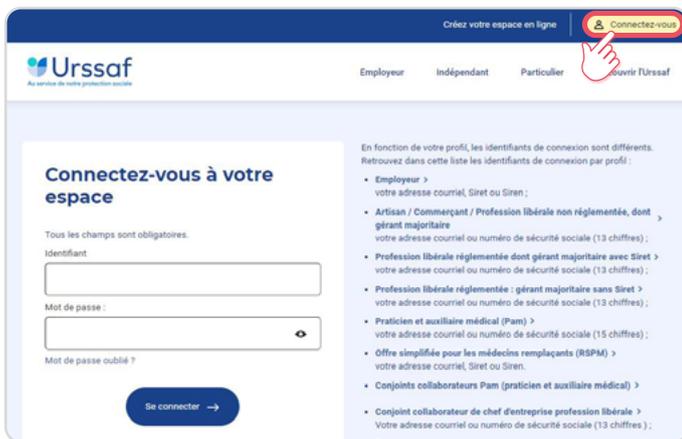
Fiche pratique

Artisan / Commerçant et profession libérale

Modifiez vos coordonnées bancaires

1 Rendez-vous sur urssaf.fr

En page d'accueil, cliquez sur « **Connectez-vous** » pour accéder à votre espace en ligne.



→ Le menu « **Gérer le compte** », puis sélectionnez la rubrique « **Gérer les données de paiement** ».

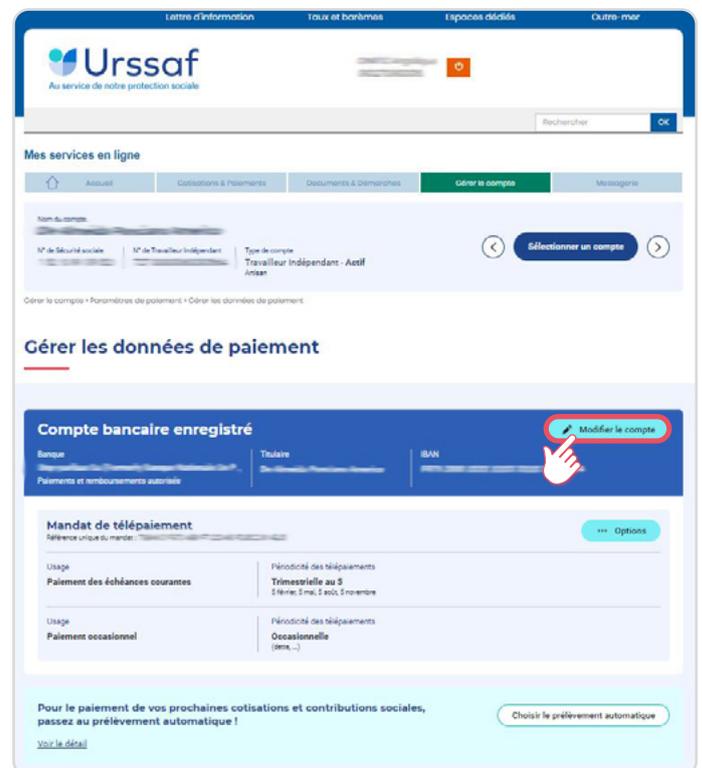


2 Cliquez sur :

→ Le bouton « **Gérer** » affiché dans l'espace « **Données de paiement** » du tableau de bord,



3 Cliquez sur le bouton « **Modifier le compte** ».



OU,

- 4 Remplissez le champ « IBAN » présent sur le formulaire puis cliquez sur le bouton « Valider la modification ».

Mes services en ligne

Accueil Cotisations & Paiements Documents & Déclarations **Gérer le compte** Messagerie

Nom du compte
N° de Sécurité sociale N° de Travailleur indépendant Type de compte
Travailleur Indépendant - Actif
Artisan

Sélectionner un compte

Gérer le compte > Paramètres de paiement > Gérer les données de paiement

Gérer les données de paiement

Compte bancaire enregistré

Modification du compte, seul l'IBAN est modifiable

Titulaire du compte (Prénom et Nom) IBAN* BIC

Annuler Valider la modification

Mandat de télépaiement

Référence unique du mandat Options

Usage	Paiement des échéances courantes	Périodicité des télépaiements	Trimestrielle au 5 5 février, 5 mai, 5 août, 5 novembre
Usage	Paiement occasionnel	Périodicité des télépaiements	Occasionnelle (BMS...)

Pour le paiement de vos prochaines cotisations et contributions sociales, passez au prélèvement automatique !

Choisir le prélèvement automatique

[Voir le détail](#)

- 5 Une fois validé, le nouveau compte bancaire sera affiché dans la page « Gérer les données de paiement ».

Gérer les données de paiement

Compte bancaire enregistré

Modifier le compte

Banque Titulaire IBAN

Paiements et remboursements autorisés

Mandat de prélèvement automatique

Référence unique du mandat Options

Usage	Paiement des échéances courantes	Périodicité des prélèvements automatiques	Mensuelle au 20 20 janvier, 20 février, 20 mars...
-------	----------------------------------	---	---

Enregistrez un mandat de télépaiement pour régler les paiements occasionnels (exemple une dette)

Ajouter un mandat de télépaiement

[Voir le détail](#)

